

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Implantation d'un parc éolien « Les Moinotières » Communes des Rives-d'Autise et de St-Hilaire-des-Loges

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2026-DCPATE-539 du 16 septembre 2026 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la **SARL « IEL Exploitation 71 »**, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour construire et exploiter un parc éolien, situé sur les communes des Rives-d'Autise et de Saint-Hilaire-des-Loges, est soumise à enquête publique. Cette enquête publique se déroule **du lundi 12 octobre 2026 à 14h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 13 novembre 2026 à 16h30 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 33 jours consécutifs, en mairie des Rives-d'Autise (85), en mairie déléguée de Oulmes (85), en mairie de Saint-Hilaire-des-Loges (85) et en mairie de Saint-Pompain (79).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, est mis à disposition du public :

- en version papier en mairie des Rives-d'Autise (3 rue Aliénor d'Aquitaine, Nieul-sur-l'Autise, Rives-d'Autise), en mairie déléguée de Oulmes (7 rue Venise Verte, Oulmes, Rives-d'Autise), en mairie de Saint-Hilaire-des-Loges et en mairie de Saint-Pompain, tous les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies au public, ainsi que pendant les permanences de la commission d'enquête ;

- en version numérique :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé à l'adresse **<https://www.registre-dematerialise.fr/7636/>** ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse **www.vendee.gouv.fr** (rubrique « Publications – Enquêtes publiques » ; liste déroulante : commune des Rives-d'Autise) ;
- sur un poste informatique en mairie des Rives-d'Autise, siège de l'enquête, tous les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture au public.



M. Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite, Mme Anne-Claire MAUGRION, attachée territoriale en retraite, et M. Eric LANGLOIS, général de division de gendarmerie (2S), sont nommés respectivement président de la commission d'enquête et membres de cette commission, par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à l'enquête. M. Jean-Jacques FERRE, attaché principal retraité de l'administration DDTM, est désigné commissaire enquêteur suppléant pour la même enquête.

La commission d'enquête recevra en personne les observations du public, écrites ou orales :

- lundi 12 octobre 2026 de 14h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 17h30 en mairie de Rives-d'Autise ;
- mardi 20 octobre 2026 de 9h00 à 12h30 en mairie déléguée de Oulmes ;
- vendredi 23 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 en mairie de Saint-Hilaire-des-Loges ;
- mercredi 28 octobre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Saint-Pompain ;
- mercredi 4 novembre 2026 de 9h30 à 12h30 en mairie de Saint-Hilaire-des-Loges ;
- vendredi 13 novembre 2026 de 13h30 à 16h30 (heure de clôture de l'enquête) en mairie des Rives-d'Autise.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse **<https://www.registre-dematerialise.fr/7636/>**, ou à partir du lien disponible sur le site internet des services de l'Etat en Vendée (à l'adresse susmentionnée) ;
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie des Rives-d'Autise, en mairie déléguée de Oulmes, en mairie de Saint-Hilaire-des-Loges et en mairie de Saint-Pompain aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public ;
- par courriel à l'adresse **enquete-publique-7636@registre-dematerialise.fr** ;
- par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête : Mairie de Rives-d'Autise, Enquête publique parc éolien, 3 rue Aliénor d'Aquitaine, Nieul-sur-l'Autise, 85240 Rives-d'Autise.

L'ensemble des observations recueillies par voie électronique ou par courrier postal, et celles déposées sur les registres en mairies, seront mises en ligne sur le registre dématérialisé. Les données personnelles seront masquées, seuls les noms et prénoms seront visibles.

La note de présentation non-technique, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale, l'arrêté précité ainsi que le présent avis, sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Vendée (à l'adresse susmentionnée), 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Mme Annaïg TREDAN (IEL Développement) par courriel **annaig.tredan@iel-energie.com**, ou par téléphone au 02-30-96-02-18 / 07-56-38-76-95.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête en préfecture, en mairie de Rives-d'Autise, en mairie déléguée de Oulmes, en mairie de Saint-Hilaire-des-Loges et en mairie de Saint-Pompain, et sur le site internet des services de l'Etat en Vendée (à l'adresse susmentionnée), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.